

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 27 OCT. 2016
**Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de
technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la
communication organisé au titre de l'année 2016**

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture, et de la communication et des grands travaux;

Vu l'arrêté du 10 juin 1999 fixant les modalités d'organisation et le déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle de la mission de la recherche du ministère chargé de la culture,

Vu l'arrêté du 14 octobre 2016 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2016, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Robert ROYET, conservateur du patrimoine, responsable de la gestion administrative et scientifique des départements du Rhône et de l'Isère, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne – Rhône Alpes, est nommé en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Ann BOURGÈS, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, au pôle scientifique pierre, laboratoire de recherche des monuments historiques ;
- Monsieur Bertrand FAUQ, technicien de recherche de classe exceptionnelle, gestion des collections et opérations de terrain, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie ;
- Madame Pascale RICHARDIN, ingénieure de recherche hors classe, responsable du groupe datation, centre de recherche et de restauration des musées de France.

Article 2

- En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Pascale RICHARDIN, ingénieure de recherche hors classe, responsable du groupe datation, centre de recherche et de restauration des musées de France.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

27 OCT. 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY